



Privilégier l'économie à la santé. Ça suffit !

Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
Monsieur le directeur du Conseil Départemental 77
Monsieur le directeur de l'ARS 77
Monsieur le directeur de l'ARS Ile de France

Melun le 3 Avril 2020

Copie la DIRECCTE 77, aux organisations CGT, Presse.

Mesdames, Messieurs,

Le 26 Mars 2020, les syndicats de l'action sociale vous interpellaient au sujet de l'absence de moyens de protections au sein des entreprises du social, médico-social, des EHPAD et de l'aide à domicile en Seine et Marne, malgré les demandes répétées des directions d'entreprises.

Le conseil départemental 77 à répondu le jour même qu'un million de masques FFP2 et des équipements de protection pour les personnels et les usagers étaient commandés. **Où sont ces équipements ?**

Aujourd'hui, des usagers et des professionnels de santé sont diagnostiqués comme infectés par le Covid 19. La mise à disposition de simples masques chirurgicaux comme le suggérait la CGT 77 dès le 23 Mars dans un communiqué de presse dont vous étiez destinataires aurait certainement évité la contamination de ces personnes.

Vous aviez les pouvoirs de réquisitionner les masques des entreprises dont l'activité est non indispensable à la gestion de la crise sanitaire encore en activité. Vous avez privilégié l'activité économique à la santé des populations. **Vous en portez maintenant chacun la responsabilité.**

A ce jour, un établissement compte à lui seul 5 cas confirmés de Covid 19 pour les soignants et plusieurs suspicions ou cas avérés pour les résidents. Aucun test préventif n'étant mis en place, il est impossible de confiner les professionnels et usagers, avant les premiers symptômes, afin de limiter la propagation du virus. Laisser perdurer la situation serait criminel.

Les masques chirurgicaux pour tous les salariés auraient pu éviter cette situation. Maintenant que l'épidémie est une réalité dans bon nombre d'établissements, les masques FFP2 sont devenus indispensables pour les soignants.

Aussi La CGT vous demande solennellement :

- De lister les activités indispensables à la gestion de la crise et au fonctionnement du pays, et de faire arrêter les activités non indispensables afin de permettre le confinement et donc la protection des salariés,
- De saisir de ces entreprises l'intégralité des masques quels qu'ils soient pour équiper tous les soignants, malades, résidents et services de secours, voire la population,
- De maintenir la rémunération intégrale des salariés,
- Des tests de dépistage pour tous
- Des masques FFP2 pour les salariés indispensables à la gestion de la crise conformément à la directive DGT CIRCULAIRE DGT 2009/16 du 3 juillet 2009.

Patrick Masson Secrétaire Général UDCGT 77
06 82 57 66 72